

Compte rendu de l'après-midi d'étude du 12 décembre 2007

L'Europe va-t-elle démanteler le système belge d'information financière ?

Jacques Colson
Expert-comptable – Conseil fiscal

Cette après-midi d'étude a été organisée par les trois instituts des professions économiques dans le cadre de la « Semaine mondiale de l'Accountancy », qui s'est déroulée à l'occasion du 30^e anniversaire de l'IFAC (International Federation of Accountants).

M. Bruno Colmant, membre de la Commission des Normes comptables, en a assuré la présidence.

Les différents orateurs ont livré, chacun dans leur langue, une série de réflexions concernant l'objectif poursuivi au niveau européen.

M. André Killesse, vice-président de la FEE, a présenté la communication de la Commission européenne.

M. Jan Verhoeve, professeur invité à l'Universiteit Gent et membre de la Commission des Normes comptables (CNC), a ensuite esquissé l'évolution que pourrait connaître l'approche fiscale des chiffres des entreprises. Cette évolution irait de pair avec un démantèlement du droit comptable, qui, depuis déjà plusieurs années, s'est pourtant révélé être un instrument de contrôle efficace, et pourrait entraîner une plus grande incertitude fiscale pour les entreprises (par exemple, application du système de caisse au lieu du système d'affectation par exercice d'exploitation).

Malgré l'absence de transparents, l'exposé de M. Michel Coipel, professeur ordinaire émérite des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, sur le coût de la responsabilité limitée a été fort apprécié des participants.

Mme Marleen Willekens, professeur à la Faculté ETEW de la KUL, a ensuite présenté l'étude qu'elle a réalisée pour démontrer la valeur ajoutée de la comptabilité et de l'audit.

Son exposé a clairement montré l'influence positive qu'exerce l'audit sur l'exactitude des chiffres et des bénéfices des entreprises, et sur les chances de survie des petites entreprises.

Le débat qui a suivi était animé par M. Bruno Colmant. Y ont participé : MM. Luc Dufresne, sous-directeur et chef du département Informations microéconomiques de la Banque nationale de Belgique, Jean-Pierre Maes, président de la Commission des Normes comptables, Jean-Paul Servais, président du Conseil supérieur des Professions économiques, et Robert Tollet, président du Conseil central de l'Économie. La discussion a permis d'échanger des points de vue reflétant les diverses positions adoptées par les membres du panel.

En résumé, je pense pouvoir conclure que bien que l'initiative de la Commission européenne de réduire les charges administratives des entreprises de 25 % soit louable et utile, la suppression de la publication des états financiers est considérée par les différentes instances comme un mauvais choix. Le recueil qui a été remis aux participants à cette après-midi d'étude en contient les preuves.

À long terme, cette décision portera sans doute préjudice aux entreprises, par exemple dans le cadre de la demande de crédits auprès des banques, du développement de relations commerciales avec de nouveaux clients ou fournisseurs, des contacts avec les travailleurs, etc., alors qu'aujourd'hui, on

dispose pour chaque acteur du marché d'une série de données susceptibles de fournir une image de la nouvelle relation.

Je ne peux m'empêcher de penser qu'en l'espèce, l'Europe a agi dans la précipitation et a négligé les conséquences de cette décision.

Les États membres eux-mêmes doivent faire rapport à l'Europe sur la base d'informations qu'ils obtiennent généralement grâce à la publication des comptes annuels.

Cette mesure me semble également en contradiction avec le fait que cette même Europe investit du temps et de l'argent dans un projet tel que la « Cinquième table ronde entre les PME et les banques », qui vise, par d'autres formes de financement alternatives (*Mezzanine Finance, Transparancies, Securitisation*), à faciliter l'accès des PME au marché du crédit.

C'est principalement le secteur bancaire qui déplore l'absence d'informations et de chiffres précis sur les PME, alors que ces dernières se plaignent du manque de transparence des méthodes d'examen des dossiers et de la manière dont les crédits sont accordés ou refusés.

Ici aussi, les professions économiques ont un rôle à jouer, en agissant en qualité d'intermédiaire entre les preneurs et les donneurs de crédit, comme c'est déjà le cas à l'heure actuelle, de manière à ce que le bailleur de fonds puisse accorder davantage de crédit aux chiffres communiqués.

À condition, toutefois, que l'indépendance du titulaire de la profession économique soit garantie. ●